

le syndicat SIT



**Solidarité et unité
dans la défense
des sans-papiers**



syndicat

interprofessionnel

de travailleuses et travailleurs

Contact au SIT:

Le secrétariat syndical et les secteurs :

16 Rue des Chaudronniers, CP 3287, 1211 Genève 3

tél: 022 818 03 00 fax: 022 818 03 99

www.sit-syndicat.ch

Le secrétariat du SIT (réception-téléphone) est ouvert chaque jour (du lundi au vendredi) de 8.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30 sauf le vendredi et les veilles de jours fériés (jusqu'à 17.00)

Les permanences hebdomadaires pour les sans-papiers sont le lundi et le jeudi de 14h00 à 17h00.

www.sit-syndicat.ch

> Le SIT prend l'initiative dans la défense des sans-papiers

► **D**e par son engagement à défendre les travailleurs-euses les plus précaires, le SIT est un acteur collectif incontournable sur la scène genevoise dans la défense des travailleurs-euses immigré-e-s et des travailleurs-euses sans statut légal, communément appelé-e-s les sans-papiers.

Selon nos informations, plusieurs centaines de milliers de personnes en provenance d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique travaillent clandestinement en Suisse. Leur nombre à Genève avoisine les 10'000 personnes. N'ayant droit à aucune aide sociale, ces personnes sont toutes des travailleuses et travailleurs. Elles sont en grande majorité employées dans les secteurs les plus précaires, les moins rémunérés, les moins réglementés là où, hélas, les syndicats sont encore trop souvent peu implantés.

Pour une régularisation collective

► **D**écidé à lutter contre l'exploitation de ces travailleurs-euses, le SIT s'est toujours orienté sur **une stratégie d'action collective** visant la régularisation collective des sans-papiers et des secteurs économiques demandeurs de sans-papiers. La revendication principale, une régularisation collective sur la base de **un travail = un permis**, doit être comprise comme la revendication d'un État de droit pour tou-te-s et un État de droit dans tous les secteurs économiques.

Une action inscrite dans la durée

► **P**lusieurs temps forts ont marqué l'action du SIT au fil des ans :

Au cours des années 1970, 1980 et 1990, le SIT a su créer un rapport de force favorable vis-à-vis des autorités cantonales, lesquelles, en fonction des marges de manœuvre en leur possession,

[A Genève, le nombre de sans-papiers avoisine les 10'000 personnes]

se sont efforcées de régulariser un grand nombre de requérant-e-s d'asile débouté-e-s. Le SIT a également plaidé avec succès la cause des **travailleurs saisonniers** notamment des pays de l'ex-

Yougoslavie. Ce sont ainsi des milliers de personnes qui ont obtenu un permis de séjour annuel et qui ont pu bénéficier du regroupement familial.

Au tournant de l'an 2000: Face à la présence d'un nombre toujours plus important de travailleurs-euses sans-papiers en provenance de pays extra-européens, en particulier de l'Amérique latine et des Philippines, le SIT décide de renforcer l'équipe du secrétariat spécialisée dans le dossier des migrations et de s'investir tout particulièrement dans le secteur de l'économie domestique, très demandeur de sans-papiers.

En l'an 2000, soucieux de construire un front uni et efficace face aux autorités cantonales et fédérales, le SIT participe à la constitution du **Collectif de soutien aux sans-papiers** regroupant plusieurs dizaines d'organisations sociales, syndicales et politiques du canton de Genève. Au cours de cette même année, le problème des sans-papiers sort de l'ombre grâce à une grande manifestation nationale à Berne, appelant à la « régularisation collective des sans-papiers ».

Dès cette période, ce sont des centaines de sans-papiers qui affluent au SIT pour demander aide et protection. Depuis lors, on peut évaluer à plus de 6'000 les travailleurs-euses sans statut légal qui sont passés dans les locaux du SIT.

Pour faire face à cette demande, des moyens renforcés : permanences, procuration et assemblée

► Dès 2002, le SIT fait appel à des militant-e-s pour renforcer ses activités d'accueil. Ces bénévoles, à tour de rôle, tiennent deux **permanences** d'accueil hebdomadaires. Au cours de cette même année, le SIT doit intervenir à plus de 150 reprises pour faire libérer des sans-papiers retenu-e-s par la police en vue d'expulsion. Après des négociations avec les autorités judiciaires et de police, le SIT élabore une **procuration** que les personnes concernées sont invitées à porter constamment sur elles. Cette procuration nominative indique que la personne interpellée par la police est connue du syndicat ; elle s'avère une protection efficace et empêche, dans les faits, toute expulsion sur-le-champ.

En 2003, la problématique des sans-papiers est fortement médiatisée suite à la tenue d'une assemblée générale organisée par le SIT et le Collectif de soutien aux sans-papiers, laquelle réunit plus de 1500 personnes.

[En 2003, une assemblée réunit plus de 1500 personnes]

Ainsi réuni-e-s, ces sans-papiers en provenance des quatre coins du monde, osent se montrer au grand jour; ensemble, ils/elles se sentent fort-e-s. Les possibilités légales de régularisations

individuelles étant très restrictives et aléatoires, les sans-papiers décident de revendiquer leur régularisation en termes politiques. Avec le collectif de soutien aux sans-papiers, le SIT dépose donc 1353 dossiers auprès du Conseil d'État en demandant la régularisation collective de ces derniers.



► Dossiers déposés auprès du Conseil d'Etat, Genève, 2003

Au cours du printemps 2004, une nouvelle assemblée générale des sans-papiers est organisée: 1500 personnes réaffirment leur volonté de rester unies et demandent une régularisation collec-



► Rassemblement de sans-papiers, Genève, 2003

tive de leur situation. Suite au dépôt, en deux étapes, de plus de 700 nouveaux dossiers, le Conseil d'État genevois se saisit réellement du problème et propose la constitution d'une « commission des sages ». Il propose **une première entrée en matière** pour les personnes travaillant en Suisse depuis plusieurs années et répondant à d'autres critères comme l'intégration, etc. Au cours, de cette même année, le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME) mandate une commission d'experts chargée de faire un rapport approfondi sur la question des travailleurs-euses sans-papiers.

Une régularisation soutenue par le Conseil d'État genevois

► **E**n 2005, sur la base des conclusions tirées des études menées l'année précédente, le Conseil d'État demande aux autorités fédérales « la régularisation exceptionnelle et unique des travail-

leurs-euses de l'économie domestique en situation irrégulière ». Il associe cette régularisation à une reconnaissance du secteur de l'économie domestique et à une application stricte du contrat-type de travail existant, fixant un salaire minimum et une durée hebdomadaire maxi-

[Le Conseil d'Etat de Genève se démarque de la Suisse en prenant une position de principe favorable à la régularisation]

male de travail. Bien qu'une régularisation collective relève de la compétence des autorités fédérales, le Conseil d'État de Genève se démarque de la Suisse officielle, fait preuve d'une ouverture appréciable en prenant **une position de principe favorable à cette**

régularisation. Il reconnaît que la politique migratoire à l'égard du secteur de l'économie domestique fait particulièrement problème.

La sourde oreille fédérale et le durcissement législatif

► Depuis lors, et contrairement aux aspirations du SIT, aucune solution en faveur des sans-papiers n'est envisagée en Suisse. La législation et les pratiques officielles ne font que se durcir : l'adoption par le peuple, en 2006, des lois fédérales sur l'asile (LAsi) et sur les étrangers (LEtr) et leur entrée en vigueur en 2008, l'adoption également, par le Parlement cette fois, de la loi fédérale sur le travail au noir, marquent un durcissement supplémentaire dans les politiques migratoires. À l'exception du gouvernement de Genève, et dans une moindre mesure de ceux des autres cantons romands, les autorités cantonales et, bien évidemment fédérales, nient officiellement l'existence et le problème des travailleurs-euses sans-papiers.

La situation qui prévaut aujourd'hui est donc le **statu quo**; à Genève, elle ne s'est pas aggravée (le Conseil d'État maintient sa position d'ouverture et aucune expulsion sur-le-champ sans que les personnes contrôlées n'aient eu la possibilité d'être entendues et défendues n'est à déplorer), ni améliorée. Une régularisation collective n'est toujours pas à l'ordre du jour à Berne, qui n'a pas répondu à

[Une régularisation collective n'est toujours pas à l'ordre du jour à Berne]

► Rassemblement des sans-papiers, Genève, 2003

la demande du Conseil d'État genevois. L'immigration clandestine y est une question taboue, même si les services de l'Office fédéral des migrations (ODM) reconnaissent aujourd'hui que plusieurs centaines de milliers de personnes vivent et travaillent en Suisse sans papiers. L'hypocrisie officielle perdure, envers et contre tout.

Le statu quo et la non entrée en matière quant à une régularisation collective n'ont cependant pas empêché le SIT et le Collectif de soutien aux sans-papiers d'obtenir la **régularisation spécifique**, à titre humanitaire, d'un nombre relativement important de personnes.



> La situation actuelle des sans-papiers à Genève

Les avancées

Au travers de longues décennies de lutte, le SIT et d'autres organisations partenaires ont pu obtenir quelques avancées positives pour la vie quotidienne des sans-papiers à Genève.

Les pas suivants ont notamment été franchis :

- les enfants sans-papiers peuvent accomplir leur **scolarité obligatoire** à Genève. En effet, la Suisse s'est engagée à respecter la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, soit le droit à l'éducation de tout être humain de moins de 18 ans et l'accès gratuit et obligatoire à l'enseignement primaire. Ailleurs en Suisse, il est encore souvent difficile pour les mineurs clandestins de fréquenter l'école publique. Genève permet également l'accès à l'enseignement post-obligatoire ;
- grâce à l'introduction de la procuration du SIT, les **expulsions** sur-le-champ pour simple infraction à la loi sur le séjour ont cessé ;

[Les enfants sans-papiers peuvent accomplir leur scolarité obligatoire et les expulsions immédiates ont cessé]

- grâce au SIT, une aide administrative a été mise en place par le biais du « chèque-service », afin d'encourager et de faciliter la déclaration des travailleurs-euses de l'économie domestique aux assurances sociales. Les travailleurs-euses déclaré-e-s aux **assurances sociales** ont notamment droit à l'assurance invalidité, à l'assurance accident, à l'assurance vieillesse, à l'assurance maternité et aux allocations familiales ;

- Le SIT est également parvenu à garantir l'**accès au tribunal des prud'hommes** pour tou-te-s les travailleurs-euses sans-papiers.

Le statu quo administratif

- ▶ Néanmoins, le statu quo administratif dans lequel sont enfermé-e-s les sans-papiers les maintient dans une précarité inacceptable. La plupart d'entre eux/elles ont quitté, ou plutôt fui, leur pays d'origine pour des raisons de survie. Ils/elles sont venu-e-s chez nous avec l'espoir de « se faire une nouvelle vie » et, surtout d'envoyer de l'argent à leur famille restée au pays. Espoir souvent déçu: leur formation et qualifications antérieures ne sont bien sûr pas reconnues puisqu'ils/elles sont confiné-e-s dans la clandestinité. Leur emploi et leur salaire ne sont pas à la mesure de leurs qualifications.

Les obstacles

► Au-delà de la précarité de leur emploi et de leur bas salaire, les sans-papiers sont en butte à de nombreuses difficultés:

○ **l'accès aux soins:** bien que les sans-papiers soient assujetti-e-s à l'assurance maladie obligatoire comme tout un chacun, et que le SIT intervienne systématiquement lorsqu'une caisse refuse une demande d'adhésion, nombre d'entre eux-elles ne sont pas affilié-e-s à l'assurance maladie, faute d'un salaire suffisant. Cette situation de non ou de sous-assurance entraîne les intéressé-e-s à ne pas consulter de médecin. L'accès aux soins est d'autant plus difficile que les sans-papiers ne peuvent bénéficier d'aucune aide financière. Heureusement, mais encore faut-il que les sans-

papiers le sachent, Genève a mis sur pied une structure de soins ambulatoires prenant en charge les personnes en situation de précarité, suisses, étrangères ou sans statut, sans discrimination aucune.

○ **conditions d'habitat déplorable:** compte tenu de la rareté et la cherté des logements à Genève et de l'impossibilité légale de louer un logement sans permis de séjour, les sans-papiers sont souvent contraint-e-s à des sous locations hors de prix. Leurs conditions de vie et d'habitat sont la plupart du temps inacceptables. La promiscuité dans un même logement exigu n'étant pas le moindre des problèmes.

○ **droits à l'éducation et à la formation insuffisants:** si l'accès à la scolarité obligatoire est garanti à Genève, le droit à la formation professionnelle et à l'apprentissage des jeunes lui, ne l'est, par contre, toujours pas. Cette situation concerne déjà un nombre important d'élèves



► Assemblée des sans-papiers, Genève, mai 2005

n'ayant pas le niveau scolaire requis pour poursuivre des études au-delà de la scolarité obligatoire. L'augmentation, chaque année, de jeunes soudain livrés à eux-mêmes, lâchés par la société, sans activité d'aucune sorte, devient un problème majeur de la politique de jeunesse de notre pays.

○ **liberté de mouvement:** les sans-papiers défendu-e-s par le SIT bénéficient de la procuration, ce qui leur offre une protection sur le territoire genevois. Néanmoins, dès qu'ils sortent des frontières cantonales, le SIT n'est plus en mesure de leur venir en aide, ce qui les rend très vulnérables. En outre, leur non-existence légale rend souvent impossible les retours de courte durée au pays, ce qui porte un préjudice grave à leurs relations avec les membres de leur famille qui n'ont pas pu les rejoindre. Enfin, leur absence de statut les confronte à d'innombrables tracasseries administratives lors de démarches pour obtenir des documents, actes de naissance ou encore pour renouveler un passeport.



manifestation syndicale,
Genève, 2007

> L'action syndicale du SIT dans sa diversité

► **Depuis des années la défense au quotidien des travailleurs-euses sans-papiers est un exemple significatif de l'action syndicale du SIT. Elle se décline en plusieurs actions:**

1. **Accueil et information:** les permanences hebdomadaires représentent un lieu d'écoute, d'échange et d'information, voire de formation (droit du travail, assurances sociales, AVS, etc). Suite à l'ouverture d'un dossier, la procuration mentionnée ci-dessus est remise à la personne, laquelle atteste qu'elle est connue et défendue par le SIT.

2. **Défense syndicale « classique »:** bien que précarisés et « clandestins », les sans-papiers sont des travailleurs-euses à part entière. Le SIT intervient donc dans leur défense collective (négociation de CCT ou contrat-type de travail, etc.) comme individuelle. Les abus et les infractions au droit du travail commis par les employeurs sont innombrables et font souvent l'objet de procès auprès des prud'hommes.

3. **Démarches collectives:** régulièrement, nous réunissons en assemblée ces travailleurs-euses de l'ombre pour renforcer les liens et pour les informer de leurs droits et leur appartenance à un même mouvement collectif.

4. **Travail d'enquête:** avec l'accord des intéressés-e-s, en nous engageant à

une protection totale des données, nous collectons le maximum d'informations concernant les travailleurs-euses sans-papiers. Nous avons ainsi établi une base de données unique qui répertorie les secteurs d'activité, les salaires et les conditions de vie des travailleurs et travailleuses sans-papiers. C'est ainsi que nous pouvons démontrer par exemple que l'immense majorité des clandestins de Genève travaillent dans l'économie domestique.

5. **Actions publiques de dénonciation:** A l'appui des informations collectées dans les permanences syndicales et dans la défense de travailleurs-euses sans-papiers, nous dénonçons les situations inhumaines dans lesquelles sont confiné-e-s les sans-papiers, du fait des lois xénophobes en vigueur en Suisse.

> Non aux politiques d'exclusion et de discrimination !

Quelques pistes pour l'avenir

► Il est urgent de mettre fin à l'hypocrisie qui domine dans la problématique des sans-papiers. Ces personnes occupent des postes de travail dont la Suisse a manifestement besoin. Comme tout-e travailleur-euse, elles méritent une existence et des conditions de travail dé-

centes. Il est nécessaire que d'autres cantons, villes et régions de Suisse s'unissent à cette lutte, et forment un front uni qui puisse peser de tout son poids sur les autorités fédérales en faveur de la régularisation collective des travailleurs-euses sans-papiers. **Notre combat syndical pour la régularisation collective des sans-papiers ne relève pas de la charité, mais de la justice. Cela fait partie intégrante de notre engagement en faveur de l'égalité des droits entre tou-te-s les salariés-es.**

Respect, Tolérance et Égalité

► Une politique d'exclusion et de discrimination à l'encontre d'un groupe de la société est une atteinte aux droits fondamentaux de toutes et de tous. Aujourd'hui malheureusement, la politique officielle en Suisse tend à mettre à l'écart certains groupes de la population et à laisser s'instaurer une société à deux vitesses. Ces politiques inacceptables sont à combattre de toutes nos forces.

Tel est notre propre combat, pour une société ouverte, fondée sur l'égalité entre toutes et tous, respectueuse des droits fondamentaux.

Telle est notre lutte contre la xénophobie, en faveur d'une plus grande justice sociale, en faveur d'une société au sein de laquelle tous les individus seront en mesure de vivre en toute légalité et liberté de mouvement, dans le respect, la tolérance et l'unité.

>>> le SIT appelle toutes les associations, syndicats, collectifs et militant-e-s progressistes à organiser les travailleurs-euses sans-papiers pour assurer leur défense, et revendiquer la régularisation collective de ces derniers-ères.

Adresses utiles:

Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève

25, route des Acacias, 1227 Genève

tél: 022 301 63 33

collectifsanspapiers@ccsi.ch

www.sans-papiers.ch

Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers

Case postale 270, 1211 Genève 8

tél: 022 310 57 30

info@odae-romand.ch

<http://odae-romand.ch/observatoire/>

Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers

Maulbeerstrasse 14

3011 Berne

tél: 031 381 45 40

info@beobachtungsstelle.ch

www.beobachtungsstelle.ch

En savoir plus:

- ▶ <http://www.sit-syndicat.ch> >dossiers>sans-papiers
- ▶ Rapport de la Commission d'experts pour les travailleurs sans-papiers à l'attention du Conseil d'État, novembre 2004
- ▶ Analyse du secteur clandestin de l'économie domestique à Genève, Observatoire universitaire de l'emploi, Genève, janvier 2005
- ▶ Brochures du SIT
Contre la précarité, régularisons les sans-papiers, avril 2002
Régularisons les sans-papiers et le secteur de l'économie domestique, septembre 2004

www.sit-syndicat.ch



syndicat

interprofessionnel

de travailleuses et travailleurs

le SIT

► Le SIT – syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs – basé à Genève (Suisse), est une organisation syndicale qui défend les intérêts des travailleurs-euses, sans distinction de profession, de nationalité, de statut, d'âge et de sexe, par le renforcement de la solidarité et de l'action collective.

En raison de son caractère profondément interprofessionnel fondé sur la solidarité et son ancrage au sein du monde du travail le plus précaire, le SIT s'engage dans toutes les batailles concernant les politiques d'immigration et d'asile depuis des décennies. Les idées centrales qui guident le SIT dans ses combats sont les suivantes: **défendre la dignité de toute personne vivant et travaillant dans notre pays**, qu'elle soit suisse ou immigrée, ressortissante des pays de l'Union européenne comme du reste du monde; **lutter pour l'unité et l'égalité des droits entre tou-te-s les travailleurs-euses**.

défend la dignité de toute personne vivant et travaillant dans notre pays

lutte pour l'unité et l'égalité des droits entre tou-te-s les travailleurs-euses